

ENVIRONNEMENT

Prévention feux de forêt et de végétation : Avant l'été, pensez à débroussailler !

Publié le 08 février 2024



Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à cause d'une action humaine. Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles...) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes plus proches du sol. Le feu devient plus puissant, difficilement maîtrisable et peut occasionner des dégâts importants.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation

Depuis plusieurs années, les alertes incendie dans les forêts de notre territoire sont de plus en plus régulières. Ces alertes sont liées aux épisodes de sécheresse et de canicules mais aussi à l'état de santé de certains peuplement forestiers.

Ce risque d'incendie est de nouveau présents sur les communes de Grand Lac, c'est pourquoi il est important de débroussailler son terrain. Pour les personnes habitant à proximité immédiate d'un espace boisé, débroussailler c'est à la fois protéger sa maison d'un éventuel incendie venant de l'extérieur et protéger la forêt. Le feu se propagera moins vite et l'intervention des pompiers sera facilitée.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments

<https://grand-lac.fr/information/actualites/prevention-feux-de-foret-et-de-vegetation-avant-lete-pensez-a-debroussailler-23809?>

nts ou autres équipements. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Comment débroussailler ?

L'objectif du débroussaillage est de maîtriser le feu qui arriverait sur votre parcelle afin qu'il reste au sol, là où il est plus facile de lutter contre sa propagation. Pour cela, quelques consignes:

- › **Supprimer régulièrement les déchets végétaux secs** présents sur votre terrain (tas de feuilles mortes, branches au sol...)
- › **Réduire au maximum les arbustes** sur votre parcelle et les éloigner des arbres
- › **Maintenir votre herbe tondue**
- › **Couper les branches des arbres situées en dessous d'une hauteur de 2 mètres** et celles pouvant être **trop proches de l'habitation** (environ 2 mètres)
- › En cas de risque élevé de départ d'incendie (sécheresse), il est préférable de **n'utiliser aucun engin** (tondeuse, débroussailleuse...) pour éviter de provoquer un départ de feu.

Quand débroussailler ?

Avant chaque été, adoptez le bon calendrier ! Les travaux de débroussaillage se feront principalement entre la fin de l'automne et le début du printemps pour éviter de **déranger la nidification**. Pendant le reste de l'année, seul un petit entretien (tonte de l'herbe, petites tailles) est à réaliser.

- › **D'octobre à février** : Coupe des arbres, arbustes et branches.
- › **De mars à avril** : Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie.
- › **De mai à juin** : Entretien de la pelouse et des espaces les plus embroussaillés.





LE SAVIEZ-VOUS ?

**Il faut débroussailler
avant chaque été !**



LES BONNES RAISONS DE DÉBROUSSAILLER

**En cas de feux de forêt,
vous sécurisez
l'intervention des
sapeurs-pompiers !**



LES BONNES RAISONS DE DÉBROUSSAILLER

Vous participez
activement, à votre échelle,
à la prévention contre
les feux de forêt !



**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.